

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/01/2022

Dossier complet le :
14/01/2022

N° d'enregistrement :
F01122P0012

1. Intitulé du projet

Ilot M1 - Secteur 4a - ZAC de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a. Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²	Projet d'aménagement d'environ 13 500 m ² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet constitue l' ilot M1 du secteur 4a de la ZAC de l' écoquartier des Docks à Saint-Ouen (93). La parcelle est située entre les rues des Docks, Simone Veil, Toni Morrison et l'allée Guernica.

Il se compose de 3 résidences (séniors, étudiantes et collectives) en R+9 maximum, comportant au total 301 logements et intégrant au RDC une crèche et un espace de coworking sur un niveau de parking privatifs en sous-sol pour un total d' environ 13500m² de SDP.

Détail des trois résidences :

- Résidence étudiants : 160 logements dont 110 sociaux et espace de co-working indépendant au RDC et au R+1 ;
- Résidence de logements collectifs commercialisés commercialisés en accession et crèche au RDC ;
- Résidence pour séniors : 101 logements dont 49 sociaux comprenant un club-house en RDC ;
- 1 niveau de sous-sol comprenant 76 places de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de l'îlot M1, consistant en la réalisation de 3 résidences (étudiante, senior et collective) participe à l'objectif global de la ZAC des Docks de développer, au cœur de l'agglomération, un nouveau morceau de ville de grande qualité urbaine et environnementale exemplaire dans sa diversité fonctionnelle et sociale, sa densité, et valorisant le passé industriel du site. Le projet, comme le reste des îlots de la ZAC, favorisera l'attractivité du quartier par la qualité de ses espaces, de sa programmation, de ses constructions, de ses liaisons avec l'environnement et de sa desserte en privilégiant la mise en œuvre d'espaces publics de qualité et en réservant une place importante aux modes de transports alternatifs et circulations douces.

L'îlot M1 en particulier permet d'assurer la diversité de l'offre de logements de manière à répondre au parcours résidentiel des audoniens et d'accueillir des populations nouvelles en favorisant la mixité opérationnelle et sociale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera d'abord des travaux de dégagement d'emprises, de terrassement pour fondations et un niveau de sous-sol, puis la construction des 3 résidences en superstructure constituant un ensemble immobilier.

Suite à l'EQRS et l'étude de pollution réalisées (Annexe 7), un plan de gestion des terres sera mis en place. Ainsi les terres excédentaires seront évacuées dans des centres de stockage et de traitement adaptés.

Une charte de chantier à faible nuisance a été établie (Annexe 13) et ses prescriptions devront obligatoirement être respectées par les entreprises en charge des travaux. Ainsi et pendant toute la durée des travaux, la zone de construction sera délimitée et protégée de manière à limiter les impacts sur les espaces extérieurs et les riverains situés à proximité du projet. Cette charte énumère les dispositions qui seront prises pour limiter la pollution de l'eau, de l'air et des sols :

> système de lavage mobile des camions, aire de lavage des toupies évitant l'infiltration des eaux, bacs de rétention pour le nettoyage des outils, utilisation d'huile de coffrage végétale, kit anti-pollution, étiquetage des cuves, fûts et bidons ;

Pour la faune et la flore :

> protection des arbres à conserver ;

Pour les déchets :

> limiter la quantité de déchets mis en décharge via une valorisation matière des déchets, une valorisation énergétique en dernier recours, des déchets triés sur site et suivi avec bordereaux, stockés dans des dispositifs spécifiques pour les déchets dangereux.

Le cantonnement de chantier sera réalisé sur la parcelle. Les aires de chantiers seront nettoyées et remises en état à la fin des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera composé de :

- logements étudiants (4 679 m² de SDP),
- salles communes étudiantes (197m² de SDP),
- espaces de coworking (261 m² de SDP),
- logements senior (5 107 m² de SDP),
- club-house (128 m² de SDP),
- logements autres (2 838 m² de SDP),
- crèche (202 m² de SDP).

Soit un total de 13 412 m² de Surface de Plancher.

L'îlot sera également composé de nombreux aménagements paysagers. Les toitures seront végétalisées. Des stationnements vélo sont prévus au RDC de chaque résidence.

Les stationnements seront aménagés sur un niveau de sous-sol et conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

76 places de stationnement seront desservies par 2 rampes d'accès donnant sur la rue Simone Veil et la rue des Docks. Des places de livraison sont prévues sur l'espace public.

Le projet bénéficie de la proximité des transports en commun (arrêts Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen sur le RER C et les métros 13 et 14).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de l'îlot M1 est soumis à permis de construire.

La ZAC des Docks dans son ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact (procédures de création et réalisation), actualisée en 2019 dans le cadre du dossier de réalisation modificatif n°4 (Annexe 8).

Le projet de la ZAC des Docks est soumis à arrêté loi sur l'eau (arrêté original de 2011 et complémentaire de 2017, en Annexe 8).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de Plancher totale	13 412 m ²
Nombre de logements	301 unités
Locaux d'activité	463 m ² de SDP
Place de stationnement	76 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de Saint-Ouen-sur-Seine.
Îlot M1 ZAC des Docks entre les rues Simone Veil, des Docks, Toni Morrison et l'allée Guernica.
Parcelle cadastrale : I118 partielle (partie mesurée intégrée au projet 854 m²)
I133 partielle (partie mesurée intégrée au projet 2 661 m²).

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 54' 30" N Lat. 02° 19' 25" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint-Ouen-sur-Seine (93400)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'est présent à proximité immédiate du site. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Pointe aval de l'Île Saint-Denis" à 4,1 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État dans le département de Seine-Saint-Denis 3ème échéance (2019-2023) approuvé le 16 mars 2020. La voie ferrée du RER C à proximité est classée en catégorie 2, soit une bande affectée par le bruit de 250 mètres. Les façades feront l'objet d'un traitement acoustique conformément à la réglementation existante (a minima 35dB), ces prescriptions sont explicitées dans l'étude acoustique menée sur l'îlot (Annexe 12).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection des monuments classés ou inscrits. Le périmètre de protection le plus proche est celui du monument historique "château de Saint-Ouen" (classé le 09/05/2019), à 470 mètres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune-flore-habitat a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC des Docks et n'a pas révélé de zones humides au droit du projet (Annexe 8).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine. Elle est également soumise au Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain lié aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse. Enfin, elle est soumise au risque mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles. L'étude géotechnique confirme la présence d'anomalies associées à la dissolution du gypse et prévoit une campagne de confortation du terrain par injection de comblement / clavage et traitement des zones décomprimées. PPRi approuvé en 2007, PPR anciennes carrières et dissolution du gypse approuvé en 1995, PPR mouvement de terrain retrait-gonflement des argiles prescrit en 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des investigations réalisées depuis 2015 au droit du lot M1 ont mis en évidence des traces de pollutions (Annexe 7), les recommandations seront suivies par le MOA, notamment : la purge des zones impactées en HAP et HCT non terrassées, la réalisation d'une campagne de prélèvement des gaz des sols et des eaux souterraines, la réalisation d'un plan de gestion, la gestion des terres excavées potentiellement impactées hors site selon une filière adaptée. Les sols seront rendus compatible avec les futurs usages du projet (crèche, habitation, espace vert).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la Zone de Répartition des Eaux souterraines de l'Albien. Elle ne sera pas impactée par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen-sur-Seine n'est pas concernée par la présence de captages AEP, ni par des périmètres de protection de captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'est présent à proximité immédiate du site. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis" à 4,1 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitant des travaux souterrains (limités à un seul niveau de sous-sol pour éviter des impacts importants sur la nappe) et étant situé au droit de la nappe alluvial de la Seine, en phase provisoire, en fonction de la cote du niveau bas du projet, de la date de réalisation des terrassements et des arrivées d'eau dans les fouilles, un pompage provisoire pourrait être nécessaire afin d'épuiser les venues d'eau et d'assécher la fouille des terrassements généraux, d'après l'étude géotechnique (Annexe 9). Ces prélèvements ne seront que temporaires et limités aux travaux de terrassement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront au maximum réutilisés sur site et revalorisés en matière (voir charte chantier Annexe 13). Les matériaux excédentaires seront évacués dans les filières adaptées. Des traces de pollution étant été mises en évidence sur le site, un Plan de Gestion sera mis en place. Il aura pour objectif de définir ce que le Maître d'Ouvrage devra faire de ces matériaux (traitement en vue d'une réutilisation ou évacuation vers une filière adaptée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le diagnostic écologique réalisé sur l'îlot (Annexe 11), la parcelle est concernée par 6 espèces végétales exotiques envahissantes, la diversité floristique est typique des friches urbaines, 4 espèces d'oiseaux ont été identifiées dont le Moineau domestique (protégé). Les recommandations de l'étude seront mises en œuvre (espaces paysagers de pleine terre avec essences locales, végétalisation des toitures, limiter la pollution lumineuse, pose d'hôtels à insectes, nichoirs, gîtes à chiroptères, refuges à reptiles, surveillance du chantier...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 4,1 km (Sites de Seine-Saint-Denis, Directive Oiseaux). Compte tenu de la distance de ce site et de la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur des terrains déjà urbanisés. Le projet n'engendra donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. De nouveaux espaces verts seront créés sur le site du projet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun PPRT. Cependant une ICPE non Seveso "CPCU" est située à proximité du projet. Une étude de danger a été réalisée lors de l'étude d'impact de la ZAC (Annexe 8), aucun risque particulier n'est identifié pour le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation (zonage réglementaire jaune, aléa autre) et le risque mouvement de terrain (aléas faibles pour le retrait-gonflement des argiles et pour la dissolution du gypse). Les différents PPRN seront respectés, de plus une étude géotechnique (Annexe 9) a été réalisée ce qui a permis de déterminer les mesures constructives nécessaires au projet (confortement de la parcelle conformément aux prescriptions de la notice IGC du 31/01/2016 concernant les travaux d'injection des anomalies liées au gypse).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des traces de polluants ont été identifiées au cours de l'étude de pollution (Annexe 7). Un plan de gestion des terres sera mis en place comme recommandé par l'étude et suivi en phase chantier. Ainsi, toutes les terres excavées seront traitées dans des filières adaptées. En phase travaux, le MO s'engage dans sa Charte "Chantier à Faibles nuisances" (Annexe 13) à : imperméabiliser les zones de stockage, contrôler et collecter les effluents, utiliser des produits moins polluants, la mise en place d'aire de lavage pour les engins (aire bétonnée et équipée d'un bassin de rétention).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier entraînera des trafics, notamment d'engins de chantier et de poids-lourds, régulés par la charte chantier (Annexe 13). La création de logements entraînera en phase exploitation des déplacements de la part des futurs habitants. Une étude déplacements a été réalisée à l'échelle de la ZAC (Annexe 8). Celle-ci montre que le site bénéficie de la proximité des transports en commun (arrêts Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen, RER C et métros 13 et 14). Le stationnement créé dans le projet est conforme au PLUi.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit (engins, poids-lourds, vibrations...), régulé par la charte chantier (Annexe 13). En phase exploitation, le trafic engendré par le projet sera également source de bruit. Une étude acoustique a été réalisée à l'échelle de l'îlot (Annexe 12). Actuellement, la zone de projet est soumise à des niveaux sonores inférieurs à 65 dB(A). Ceux-ci seront augmentés après projet mais tous les logements auront une isolation acoustique adaptée et conforme à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier le projet engendrera des odeurs. Ce ne sera pas le cas en phase exploitation. La charte de chantier (Annexe 13) prescrit la limitation des émissions de poussière, vapeurs, gaz, fumées (par aspiration/ventilation locale et humidification de la zone de travail) et la limitation des déchets.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier avec les travaux de terrassements. Dans sa Charte "Chantier à Faibles Nuisances", le MO s'engage, en accord avec les riverains, à mettre en place des plages horaires permettant aux activités bruyantes de s'exercer. Des mesures d'atténuation pourront également être mises en place comme l'implantation de locaux de cantonnement pour limiter au maximum les gênes occasionnées.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations externes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La rue des Docks est actuellement éclairée.</p> <p>En phase exploitation, le projet sera également éclairé pour la sécurité et le confort des riverains. L'éclairage sera adapté pour limiter le dérangement de la faune (Annexe 11).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les émissions de gaz à effet de serre dues au trafic des engins et les potentiels envols de poussières seront maîtrisés (aspiration/ventilation et arrosage des pistes) conformément à la charte de chantier (Annexe 13).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La création de logements va créer des surfaces imperméables qui nécessitent la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales en conformité avec les arrêtés loi sur l'eau de la ZAC de 2011 et 2017. Un Schéma de Gestion des EP a été défini (Annexe 10) respectant les prescriptions de la ZAC. Des espaces de pleine terre seront créés ainsi qu'un bassin de rétention pour une gestion gravitaire des eaux. Le débit de rejet sera limité à 10 l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre nécessairement des rejets d'eaux usées liés à l'exploitation des logements aménagés dans les divers bâtiments du projet. Ce rejet se fera au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets dus au dégagement des emprises et les déblais de terrassement issus du chantier de construction seront évacués vers les filières de traitement adaptées. Un plan de gestion des terres sera mis en place suite à l'étude de pollution (Annexe 7).</p> <p>En phase exploitation, la compétence de gestion des déchets revient à Plaine Commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site patrimonial. De plus le site a déjà été fortement remanié par le passé et n'est donc pas situé dans une zone archéologique sensible. Néanmoins les dispositions nécessaires au titre de l'archéologie préventive seront prises. La phase exploitation du projet permettra d'améliorer le paysage existant (aménagement paysagers sur l'îlot et dans la ZAC de façon générale).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'îlot M1 et de l'écoquartier des Docks en général a un passé industriel. Cette activité est actuellement en reconversion. Le projet est en cohérence avec l'évolution générale du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de l'îlot M1 faisant parti du projet global de l'écoquartier de la ZAC des Docks, celui-ci aura des effets cumulés avec les autres îlots de cette ZAC : en phase chantier (circulation des engins et poids-lourds) et en phase exploitation (création de logements et d'emplois). Ces effets sont appréciés dans l'étude d'impact de la ZAC des Docks (Annexe 8).

On note également des effets cumulés avec le Grand Paris Express (notamment le prolongement de la Ligne 14, la création de la ligne 15) mais qui s'avèrent positif en phase exploitation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet respectera les mesures d'évitement, réduction, compensation, accompagnement prévues par l'étude d'impact de l'écoquartier de la ZAC des Docks de Saint-Ouen (Annexe 8), notamment : recherche de l'efficacité énergétique des bâtiments, raccordement au réseau de chaleur, amélioration des déplacements doux, végétalisation des terrasses, réalisation d'un plan de gestion des terres polluées, mise en oeuvre de dispositions constructives contre le risque de mouvement de terrain, dispositions de protection de la ressource en eau en phase chantier, gestion des eaux conforme à l'arrêté Loi sur l'Eau, respect des PPRN, choix d'essences locales pour les aménagements paysagers, gestion des espèces invasives, limitation de la pollution lumineuse, création de milieux secs de substitution sur toiture végétalisée, pose de gîte de substitution pour la pipistrelle, adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces, préservation des milieux naturels en phase chantier (balisage...), maintien d'un chantier propre (Annexe 13), bonnes pratiques de chantier, isolation acoustique des nouveaux bâtiments d'habitation. A noter que la qualité des sols au niveau de la future crèche respectera les dispositions de la circulaire du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles. Les études spécifiques faites à l'échelle de l'ilot ont permis de déterminer des prescriptions spécifiques pour la pollution des sols, la gestion des eaux, la préservation de la biodiversité, l'isolement acoustique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné l'ampleur du projet, la sensibilité relativement faible du site d'implantation au passé industriel, et le fait que la ZAC des Docks ait déjà fait l'objet d'une étude d'impact, actualisée récemment (2019), une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire pour l'ilot M1 du secteur 4a.

De plus, le maître d'ouvrage s'engage dans la démarche NF Habitat HQE profit Excellent, Certification Effinature, label biosourcé niveau 1, label BBC Effinergie 2017.

Enfin, une charte chantier à faible nuisance (Annexe 13) a été réalisée et devra être respectée pour toute la phase travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7-Etudes de pollution Annexe 8-Etude d'impact de la ZAC des Docks Annexe 9-Etude géotechnique Annexe 10-Schéma de gestion des eaux pluviales Annexe 11-Diagnostic écologique Annexe 12-Etude acoustique Annexe 13-Charte de chantier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lattes

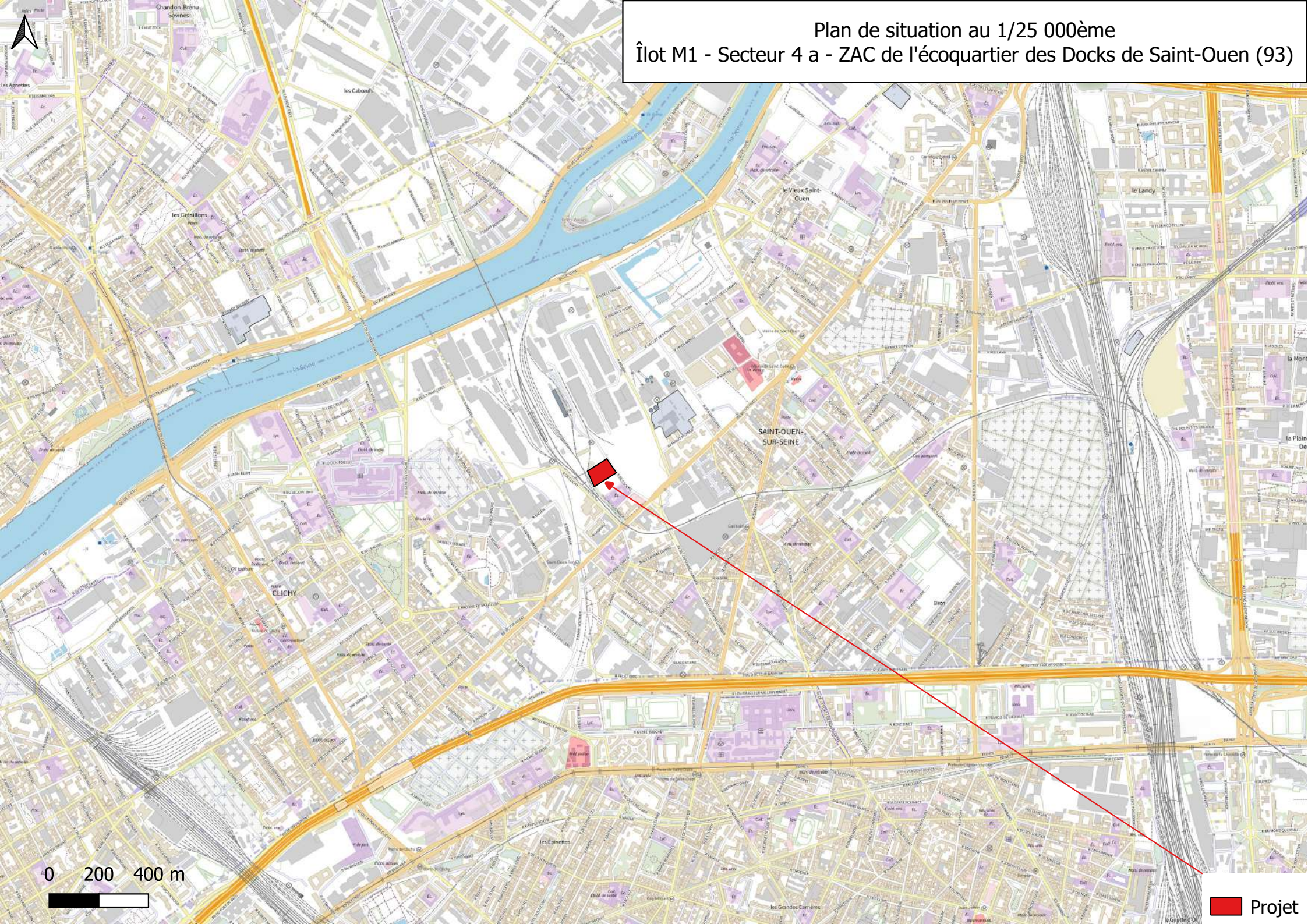
le.

13/01/2022

Signature


SCCV VILLAGE D'OR DES DOCKS
1421 Avenue des Platanes - Bât. B
34970 LATTES
RCS MONTPELLIER 900 573 411 00015

Plan de situation au 1/25 000ème Îlot M1 - Secteur 4 a - ZAC de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen (93)



 **Projet**

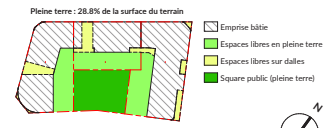
Photographies (2020)

Îlot M1 – Secteur 4 a – ZAC de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen (93)









Site **ST OUEN - ZDD - M1** Construction d'un îlot intergénérationnel
 200, Rue des Dockes - Île de France - Rue Simone Veil - Allee Guernica - Rue Toni Morrison
 SARTRE/COHEN/SR/SENNE

Architecte
 Equator Paris Architecture
 21, Rue de Châteaub - 75014 Paris
 01 42 42 81 81
 www.equatorparis.com

Maître d'ouvrage
 SSVV Village d'Or des Dockes

Equator Paris Architecture
 21, Rue de Châteaub - 75014 Paris
 01 42 42 81 81
 www.equatorparis.com

SET Habitat - Technique - Environnement Architecte Axiom 100, Rue de Fg Saint-Denis - 75010 Paris T: 01 42 42 42 42 contact@axiom.fr	SET VDC - Culture Architecte Archetype BECT 100, Rue de Fg - 75010 Paris T: 01 42 42 42 42 contact@archetype-bect.fr	Estimation de la construction Bureau 30 Rue de Belfort - 93210 Saint-Denis T: 01 48 48 12 22 contact@bureau.fr
SET Gestion de Travaux Bureau 40, Rue de Valenciennes - 75011 Paris T: 01 47 47 47 47 contact@set-travaux.fr	SET Patrimoine Bureau Rue de la Sablonne 17081 La Brie Paris en France T: 01 47 47 47 47 contact@set-patrimoine.fr	Equipement Bureau 18, Rue Saint-Paul - 75002 Paris T: 01 47 47 47 47 contact@equipement.fr

Bureau de contrôle
 Bureau
 11, Rue de Valenciennes - 75011 Paris La Defense
 contact@bureau.com

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE PC2.a

Document **PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A EDIFIER**

Aff. R. 4215/R du Code de l'urbanisme

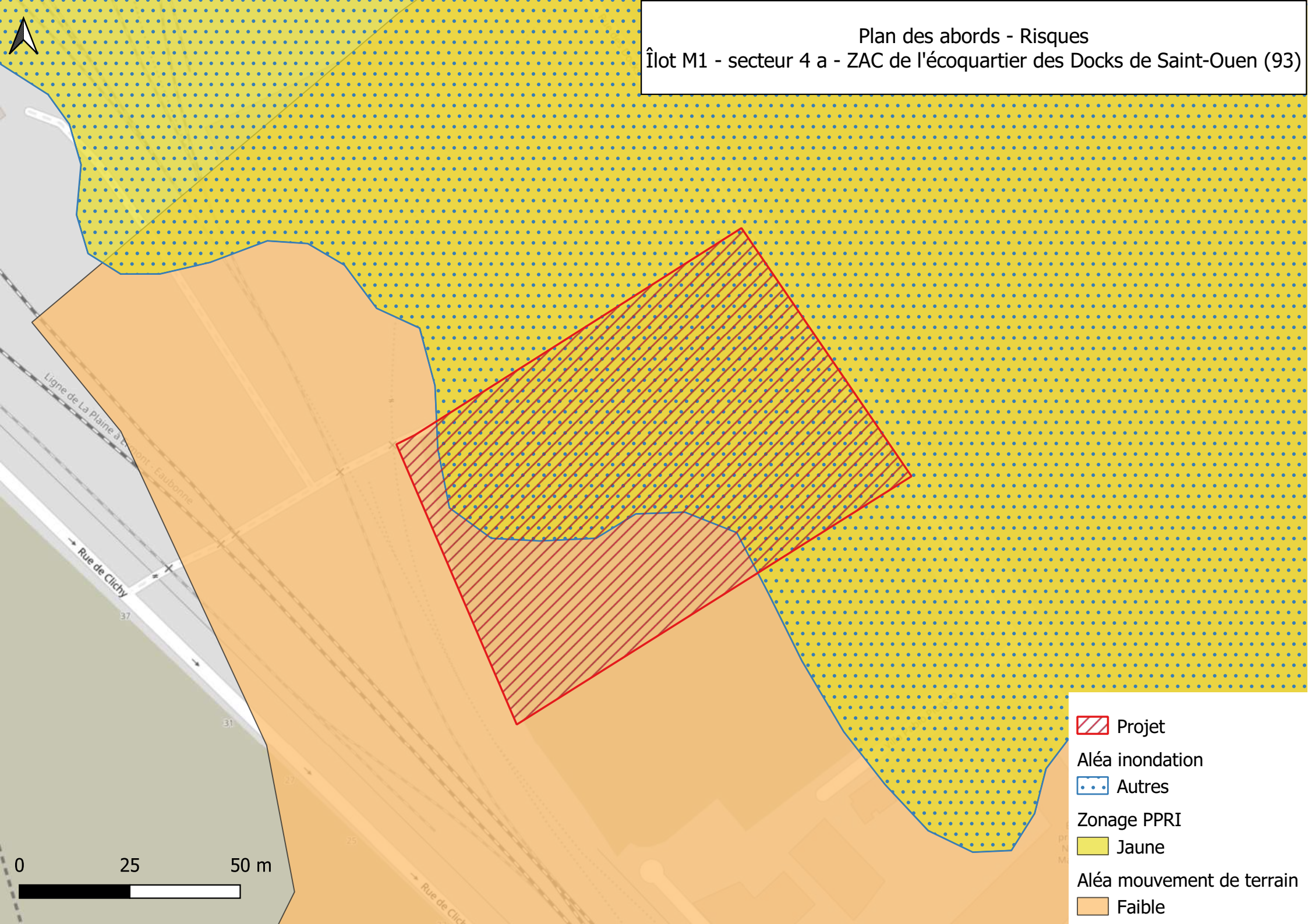
Plan des abords
Îlot M1 - secteur 4 a - ZAC de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen (93)



0 50 100 m

 Projet

Plan des abords - Risques
Îlot M1 - secteur 4 a - ZAC de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen (93)



- Projet
- Aléa inondation
- Autres
- Zonage PPRI
- Jaune
- Aléa mouvement de terrain
- Faible

ZPS FR112013 Sites de Seine-Saint-Denis
Parc départemental de l'Ile Saint-Denis

ZPS FR112013 Sites de Seine-Saint-Denis
Parc départemental Georges-Valbon

4,1 km

5,4 km



■ Projet
■ Natura 2000 : ZPS

